



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27.7.2015  
C(2015) 4920 final

## RECTIFICATIF

**au règlement délégué (UE)  
n° 874/2012 de la Commission du 12 juillet 2012 complétant la directive 2010/30/UE du  
Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des  
lampes électriques et des luminaires**

*(Journal officiel de l'Union européenne L 258 du 26 septembre 2012)*

FR

FR

## RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE)  
n° 874/2012 de la Commission du 12 juillet 2012 complétant la directive 2010/30/UE du  
Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des  
lampes électriques et des luminaires

(*Journal officiel de l'Union européenne L 258 du 26 septembre 2012*)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Page 2, à l'article premier, paragraphe 2, point g) :

*au lieu de:* «aux points a) à c).»,

*lire:* «aux points a), b), c) et e).».

Page 20, à l'ANNEXE VII, point 2 :

*au lieu de:* « $C_E = \frac{P_{cor} \times 1000 \text{ h}}{1000}$ »,

*lire:* « $C_E = \frac{P_{cor} \times 1000}{1000}$ ».